

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28/09/2010

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 28/09/2010, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme ALLEAU Martine. La séance commence à 17 h 35.

Sont absents et excusés :

Mlle BILLMANN Lucie (Déléguée élève 3A), Mlle BOURLÈS Louise (Déléguée élève 5C), M. CHENIER Paul (Délégué élève 3E), Mme DELAGE Catherine (représentante du groupement de parents d'élèves) remplacée par Mme CEBERIO Sylvie (représentante de groupement de parents d'élèves), Mme LACAUD Christine (personnalité qualifiée), M. MIGAUD (représentant de la Communauté d'Agglomération), Mme PIERRARD Agnès (Représentante des personnels ATOSS), M. VILLATE Alain (représentant des personnels ATOSS).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 23 pour un quorum de 16.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :
Mme Nicole THOMAS, représentante du groupement de parents d'élèves

Mme CHASSAGNOUX, agent comptable, est absente et excusée.

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Le compte rendu du conseil d'administration du 29 juin 2010 ne suscite aucune remarque.

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil

Madame le principal demande d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Point n° 3 : Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) pour information
- Point n° 4 : Concours robotique
 - 4.1 : Concours robotique
 - 4.2 : Décision Budgétaire Modificative (DBM) pour vote

Le projet d'ordre du jour en 13 points est adopté à l'unanimité. Il devient donc l'ordre du jour.

Point N° 3 - Décisions budgétaires modificatives (DBM) pour information

Pour information :

Monsieur NURY, gestionnaire, présente ces DBM. (voir document)

Point N° 4 - Concours robotique - DBM pour vote

Monsieur CHALARD, professeur de technologie, expose son projet pour les 5 classes de 3ème.

Il s'agit de faire construire des robots aux élèves de 3ème et de participer à un concours ouvert à plusieurs établissements scolaires. Le financement se fera sous forme de dons effectués par des entreprises (l'identité de ces entreprises n'est pas connue à ce jour).

Le coût d'un robot est estimé à 100.00 €, il y aurait 6 équipes par classe, ce qui fait un montant d'environ 3000,00 €. L'achat des fourniture se fera à hauteur des dons obtenus.

4 - 1 - Concours robotique

Enoncé de la délibération :

Madame le principal fait procéder au vote du projet "concours robotique" et plus particulièrement demande aux membres du conseil d'administration d'autoriser le collège à percevoir des dons d'entreprises pour le financer.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	23	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	1	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

4 - 2 - Décision Budgétaire Modificative (DBM) pour vote

Enoncé de la délibération :

Le collège prévoit une recette de 3000.00 € pour financer le concours "robotique".

Il faut donc ouvrir une ligne de crédit pour percevoir les dons des entreprises et acheter des fournitures à hauteur des dons obtenus.

Madame le principal demande aux membres du conseil d'administration de voter cette DBM.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	23	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	1	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 5 - Bilan pédagogique - Année scolaire 2009-2010 (voir documents)

Madame le principal transmet aux membres du conseil d'administration, le rapport annuel 2009-2010 du bilan pédagogique

Enoncé de la délibération :

Madame le principal fait procéder au vote de ce bilan.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	23	Nombre de votes POUR :	23
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 6 - Bilan de l'orientation et de l'affectation - Année scolaire 2009-2010

Madame le principal présente le bilan de l'orientation et de l'affectation pour l'année 2009-2010.
(voir document sur le rapport annuel 2009-2010)

Ce bilan est largement commenté par les représentants des personnels d'enseignement.

Enoncé de la délibération :

Madame le principal fait procéder au vote de ce bilan.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	23	Nombre de votes POUR :	23
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 7 - Bilan de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR)

Pour information :

Madame le principal donne les résultats de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR). Elle rappelle que :

l'ASSR niveau 1 concerne les élèves des classes de 5ème et quelques élèves de 6ème,

l'ASSR niveau 2 concerne les classes de 3ème et quelques élèves de 4ème.

Tous les élèves sont reçus (100 % de réussite).

Point N° 8 - Rapport d'activités du Foyer Socio-Éducatif (FSE)

Pour information :

Le rapport d'activités du Foyer Socio-Éducatif (FSE) - année scolaire 2009/2010 - est distribué à l'ensemble des membres du conseil d'administration. Il ne suscite aucune remarque.

Madame le principal rappelle que la réunion de l'Assemblée Générale du FSE a eu lieu le vendredi 24 septembre, à 12h50.

À la question des représentants de parents d'élèves PEEP relative au mode de désignation des représentants de parents au FSE, Madame le principal répond que tous les adhérents au FSE ont été invités à l'Assemblée Générale, via le carnet de correspondance et le site du collège et qu'en conséquence, ils pouvaient candidater pour être membres du bureau.

Madame PICOULET, conseillère principale d'éducation, précise que toutes les familles ont bénéficié des offres du foyer alors que seulement 72 % y adhèrent.

Point N° 9 - Rentrée 2010

Pour information :

Madame le principal expose les points suivants :

- LA DOTATION GLOBALE HORAIRE (D.G.H.)

Sans compter l'UPI pour laquelle nous avons 42 heures et la cellule d'accueil des élèves nouvellement arrivés en France (ENAF) pour laquelle nous avons 12 heures, la DGH s'élève à 682 heures pour un effectif de 626 élèves.

Il y a 43 professeurs (dont 2 professeurs des écoles pour les ULIS et Mme RONTEIX, professeur documentaliste) pour une DGH "Heures Poste" correspondant à 38 postes (la différence étant due aux professeurs qui assurent des compléments de service).

La Vie Scolaire est dotée de 5,5 postes d'assistants d'éducation dont 1 pour l'accompagnement éducatif.

- EFFECTIFS

6 divisions de 6ème : 26/27 élèves : 158 (maximum par classe : 28)

6 divisions de 5ème : 27/28 élèves : 167 (maximum par classe : 29)

6 divisions de 4ème : 25 élèves : 150 (maximum par classe : 30)

5 divisions de 3ème : 30/31 élèves : 151 (maximum par classe 30)

2 divisions d'ULIS : 22 élèves

soit 648 élèves (dont 497 demi-pensionnaires).

Un représentant des personnels d'enseignement fait remarquer qu'elle a des craintes quant à la sécurité des élèves accueillis à 30 et plus dans des salles conçues pour 24 élèves.

12 dérogations pour les 6èmes ont été accordées dont 5 pour des problèmes de santé.

20 élèves ont une notification MDPH (Maison Départementale pour le Handicap) dont 7 bénéficient d'un accompagnement scolaire.

- PERSONNELS

Vacataires : Musique, poste pourvu le mercredi 29 septembre 2010 - Arts plastiques, poste pourvu le lundi 04 octobre 2010

Absence : M. MILLET, professeur de technologie, jusqu'aux vacances de Toussaint

Une Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) nommée tardivement pour accompagner 2 élèves dyslexiques

- MANUELS SCOLAIRES

La subvention complémentaire demandée au Rectorat en juin 2010 est arrivée. Cette subvention est de 1300.00 €.

Un représentant des personnels d'enseignement demande à ce que l'argent récolté, suite aux dégradations des manuels, soit réinvesti dans l'achat de manuels scolaires. Monsieur NURY, gestionnaire, posera la question aux services financiers du Rectorat car il pense que c'est possible contrairement à ce que dit Madame le Principal.

Départ de Mme WISS-VRIGNAUD à 19h05.

Point N° 10 - Programme d'Actions 2010-2011

Enoncé de la délibération :

Madame le principal fait procéder au vote du programme prévisionnel d'actions 2010-2011.

Remarques et commentaires :

Les membres du conseil d'administration sont invités à lire le document distribué et à le commenter. (voir document)

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 11 - Dates des stages en entreprise en 3ème

Pour information :

Les stages en entreprise pour les élèves de 3ème auront lieu les 1, 2 et 3 décembre 2010.

Les élèves qui ont choisi l'option "Découverte Professionnelle 3 heures (DP3)" feront 3 stages d'une semaine chacun. Ils auront lieu :

- du 29 novembre au 04 décembre 2010
- du 31 janvier au 05 février 2011
- du 21 mars au 26 mars 2011.

Point N° 12 - Aide attribuée au titre de l'approvisionnement des collèges en produits issus de l'agriculture biologique 2010

Pour information :

Le Conseil Général a attribué une subvention de 1387,69 € pour les 6 premiers mois de l'année 2010.

Point N° 13 - Questions diverses

Pour information :

Questions des représentants des parents d'élèves PEEP et (ou) FCPE et (ou) "Groupement de parents"

PEEP :

L'accueil des nouveaux élèves en cours de cycle s'est-il réalisé comme proposé au cours du dernier conseil d'administration en particulier le parrainage ?

Les parents des nouveaux élèves ont été invités à la réunion d'information des parents de 6ème. Il n'y a pas eu de parrainage pour les nouveaux élèves.

Quelles sont les actions prévues ou envisagées par le CESC (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté) face aux nombres d'incivilités constatées et au comportement de certains élèves ?

Le CESC s'est réuni le 21 septembre 2010. Une action sur le thème du respect de l'Autre est envisagée avec 3 classes de 4ème, une sortie au Tribunal de Rochefort est prévue pour les élèves de 3ème.

FCPE :

Accès au site du collège pour les associations de parents d'élèves ?

Mise sur le site du collège des compte-rendus des conseils d'administration ?

Madame le principal doit demander à la cellule juridique du Rectorat si c'est légal.

Quelle organisation pour le B2i ?

C'est la même que l'an dernier, à savoir que les enseignants se sont répartis les items à valider sur les 4 années du collège.

La sortie des cours à 12h05 ne correspond pas aux horaires de bus 12h03 ligne B.

La Communauté d'agglomération du Pays Rochefortais (CAPR) doit réunir les chefs d'établissements scolaires pour apporter des améliorations à l'existant. Ce problème sera soulevé à ce moment-là.

GROUPEMENT DE PARENTS

Accès aux toilettes : les élèves, en particulier les filles, se plaignent du nouveau système d'accès aux toilettes. C'est la "bousculade" pendant les inter-classes. Certains (es) se retiennent toute la journée d'aller aux toilettes.

Madame le Principal explique que les toilettes sont ouvertes aux récréations et pendant le midi-deux pour éviter les sorties intempestives des élèves pendant les heures de cours. Elle précise qu'en cas d'urgence, les élèves peuvent s'adresser à leurs professeurs qui leur prêtent une clé ou à la Vie Scolaire.

GROUPEMENT DE PARENTS ET FCOPE

Effectifs dans les classes de 3ème ?

Les classes de 3ème peuvent compter jusqu'à 30 élèves. Les 2 élèves supplémentaires sont de jeunes allemandes qui sont en France, dans le cadre du programme Brigitte Sauzay et qui avaient été oubliées dans les effectifs de juin. Elles resteront en France jusqu'aux vacances de Toussaint.

Cantine : Que devient le prélèvement bancaire ?

Madame CHASSAGNOUX, agent comptable, a dit en juin qu'elle le mettrait en place pour les élèves non boursiers.

Cantine : Les problèmes d'accès sont-ils réglés ?

Pour la plupart, oui.

III - Conclusion

Madame le principal remercie tous les membres du conseil d'administration et les invite à prendre le verre de l'amitié.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 19 h 50.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes



**Mme Nicole THOMAS, représentante du groupement
de parents d'élèves**



La Présidente
Mme ALLEAU Martine